

Priorité d'octroi temps partiel

Début juin: création des listes écoles Jusqu'à la création de la liste fusionnée: les directions offrent les contrats à temps partiel de leur école en respectant l'ordre des listes écoles 8 juillet: création de la liste fusionnée Mi-août: séance d'affectation des contrats à temps partiel en respectant l'ordre de la liste fusionnée. Les contrats restant seront offert à la foire de l'emploi. Après la séance du mois d'août: les nouveaux contrats à temps partiel sont offerts selon la liste fusionnée qui est évolutive en fonction des contrats qui se donnent ou se terminent Une fois la liste épuisée, la commission peut offrir les contrats à qui elle veut